



CAP 300 Milles CHANTIER DU REDO
27 au 31 aout 2025
Yacht Club Crouesty Arzon
Avenant 2 IC

ANNEXE 1 - Parcours course 1 modifié comme suit :

Course 1

Départ 29 aout 14h00

Distance 156 Nm

Coefficient : 2

Temps limite : samedi 30 aout – 20h00

Parcours
Distance : 156 milles

#	Marques	Désignation	Position	Côté requis
1	DEPART		47° 31.500' N, 2° 53.500' W	Zone
2	MEABAN	CARDINALE SUD	47° 30.773 N, 2° 56.223' W	Laisser à Tribord
	QUIBERON NORD	CARDINALE NORD	47° 29.643' N, 3° 02.583' W	Contourner à Babord
3	NORD PLATEAU ILE DUMET	CARDINALE NORD	47° 25.902' N, 2° 36.031' W	Contourner à Tribord
4	BASSE EST ILE DUMET	CARDINALE EST	47° 25.156' N, 2° 34.624' W	Contourner à Tribord
5	ILE DUMET	ILE		Contourner à Tribord
6	LA RECHERCHE	CARDINALE OUEST	47° 25.567' N, 2° 50.387' W	Contourner à Babord
7	LE FOUR	PHARE	47° 17.862' N, 2° 38.055' W	Laisser à Tribord
8	GOUE VAS DU FOUR	CARDINALE SUD	47° 14.920' N, 2° 38.209' W	Laisser à Tribord
9	Wp1	WAYPOINT	46° 59.000' N, 3° 46.000' W	Contourner à Tribord
10	GRANDS CARDINAUX	PHARE	47° 19.271' N, 2° 50.094' W	Contourner à babord
11	ARRIVEE			

Toutes les marques à contourner peuvent faire l'objet d'un classement et d'une réduction de parcours

ARRIVEE :

Avenant 1 IC : Modification du Waypoint AR (WPAR) : 47° 30.773' N, 2° 55.900' W à laisser à tribord.

Zones Interdites :

Ajouter :

Interdiction de naviguer à l'intérieur de la zone délimitée par les marques suivantes au NE de l'Île Demet

Coordonnées des marques à titre indicatif : 47° 25.9038' N, 2° 36.0312' W Cardinale Nord 47° 25.7171' N, 2° 35.3679' W Bouée 1 jaune 47° 25.5707' N, 2° 35.0475' W Bouée 2 jaune 47° 25.3213' N, 2° 34.8694' W Bouée 3 jaune 47° 25.0899' N, 2° 34.7128' W Bouée 4 jaune	47° 24.9672' N, 2° 34.9889' W Bouée 5 jaune 47° 24.9198' N, 2° 35.4915' W Bouée 6 jaune 47° 24.8864' N, 2° 35.9859' W Bouée 7 jaune 47° 25.2571' N, 2° 36.2372' W Bouée 8 jaune 47° 25.5220' N, 2° 36.6039' W Bouée 9 jaune
--	---

IC : Remplacer :

12.2 Selon la règle test RE21-01 de World Sailing, quand un bateau ne prend pas le départ conformément à la définition « Prendre le départ », il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne de départ. Il recevra, sans instruction une pénalité de 4 heures.

Par :

12.2 Selon la règle test RE21-01 de World Sailing, quand un bateau ne prend pas le départ conformément à la définition « Prendre le départ », il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne de départ. Il recevra, sans instruction une pénalité de 2 heures.

29 aout 2025 – 09h00

Le Président du Comité de Course

Guy Toureau

Le Directeur de Course

François Séruzier